

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 18 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Mme COLIN Marie-Pierre, maire.

Étaient présents : Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, Mme JODEAU Maïté, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, M. GIRANDIER Sébastien, M. JOSEPH Eric, M. LEDEUIL Didier et M. MONNIER Florian.

Absente excusée : Mme GUINEL Ludivine

Absent : M. REZÉ Kévin.

Date de convocation : 13/06/2025

Date d'affichage : 14/06/2025

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents : 9

- votants : 9

M. GIRANDIER Sébastien a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 14 mai 2025.

Un dossier a été ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du conseil : « demande d'aide financière de l'Antenne solidarité de Grez en Bouère pour un couple habitant la commune ».

OBJET : DELIBERATION N°2025-38 : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE MESLAY DU MAINE ET OGEC DE GREZ EN BOUERE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune participe aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires des enfants domiciliés sur la commune.

Elle informe que la participation des communes aux frais de fonctionnement des classes d'un établissement privé du premier degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire chaque fois que cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une école publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le montant de 804.10 € par élève année scolaire 2024/2025 soit une participation totale de 14 473.78 € (18 élèves) pour les écoles publiques et de 6432.80 € pour l'école privée (8 élèves) de Meslay du Maine,

- **DONNE SON ACCORD** pour le montant de 1158.53 € correspondant à la participation à un élève à l'école Saint Jean Baptiste de Grez en Bouère (OGEC) année scolaire 2024/2025,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-39 : AVIS INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : GAEC MICHEL

Considérant la note de synthèse transmise ;

Considérant la demande d'enregistrement présentée par la GAEC MICHEL, dont le siège social est situé La Huetterie à Villiers-Charlemagne, en vue d'exploiter un atelier de 200 vaches laitières ;

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, les communes où l'installation est projetée et celles concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée ;

Considérant que des terres sont situées sur la commune dont la GAEC MICHEL est propriétaire ;

Considérant la consultation du public dans la mairie de Villiers-Charlemagne du 21 mai 2025 au 18 juin 2025 inclus ;

Considérant que le conseil municipal doit donner un avis sur ce projet au plus tard quinze jours suivant la fin de la consultation du public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-**DONNE** un avis favorable à ce projet.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-40 : TARIFS PISCINE GLACES ET ANIMATIONS GRILLADES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE les tarifs suivants :

- à la piscine communale (pas d'augmentation par rapport à ceux de 2024) :

- Adulte	3.00 €
- Enfant (moins de 16 ans)	2.00 €
- Groupe ALSH/CLSH (+ 8 personnes)	1.80 €
- Carte 10 bains adulte	27.00 €
- Carte 10 bains enfant	18.00 €
- Abonnement adulte	38.00 €
- Abonnement enfants domiciliés sur la commune (moins de 18 ans)	17.00 €
- Enfants moins de 3 ans	gratuit

- pour la vente de glaces :

-Magnum double (chocolat/starchaser/caramel ou noisette)	2.30 €
-Magnum amande	2.10 €
-Magnum blanc	2.10 €
-Magnum classic	2.10 €
-Magnum barre	1.70 €
-Cornetto (grand 140 ml) glace italienne	2.00 €
-Cornetto (120 ml)	1.80 €
-Push Up Haribo	1.70 €
-Calippo simple	1.70 €
-Twister Super	1.60 €
- Miko Donut	1.30 €
-Twister Cosmixx/Monstaahh	1.30 €
-Rocket	1.10 €

- **FIXE le tarif du repas des soirées grillades en été à 7.50 €** par personne (adulte et enfant) ;

- **FIXE le tarif à 37 euros pour le forfait loisirs** qui est proposé aux Vacanciers du Village Vacances et Nature en juillet et août (entrées illimitées à la piscine par semaine louée pour l'ensemble des personnes du bungalow) ;

- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Madame le Maire, le Régisseur et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-41 : TARIFS POUR COURS CENTRE SOCIOCULTUREL EN SEMAINE

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu des demandes de location du Centre Socioculturel pour des cours de yoga ou des séances de formation aux premiers secours.

Elle propose de choisir pour ce type de location un tarif en journée ou demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le tarif à 40 euros la demi-journée et à 80 euros la journée uniquement en semaine hors week-end et jours fériés si le Centre Socioculturel est loué pour des cours ou séances de formation payantes,

- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Madame le Maire, le Régisseur et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-42 : ACHAT TRACTEUR

Madame le Maire explique que le tracteur RENAULT utilisé à l'heure actuelle par l'agent communal est très ancien et qu'il coûte de plus en plus cher en factures d'entretien et de petites réparations.

Il y a donc nécessité d'investir dans l'achat d'un tracteur plus récent.

Un devis a été demandé à FTS Agrimachines d'Entrammes qui a fait trois propositions :

- Tracteur YANMAR occasion 32 CV d'un montant de 16 500 € HT soit 19 800 € TTC
 - Tracteur ISEKI occasion 30 CV d'un montant de 15 000 € HT soit 18 000 € TTC
 - Tracteur LANDINI neuf 55 CV d'un montant de 28 900 € HT soit 34 680 € TTC
- Cette dépense d'investissement sera financée sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'achat du tracteur ISEKI occasion d'un montant de 15 000 € HT soit 18000 € TTC,
- **EST D'ACCORD** pour mettre l'ancien tracteur en vente au prix le plus offrant ou d'accepter la reprise de 1000 euros proposée par FTS Agrimachines,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-43 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 EXERCICE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Afin de financer l'achat du tracteur, dépense qui n'était pas prévue au budget, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget principal exercice 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2158 opération n°113 mairie - espaces verts	Matériel et outillage technique (tracteur)		16 000.00
231 opération n°111 église	Immobilisations corporelles en cours (travaux toiture)		- 3000.00
2157 opération n°117 voirie	Matériel et outillage technique (signalisation)		- 5000.00
231 opération n°117 voirie	Immobilisations corporelles en cours (travaux aménagement)		- 8000.00
Total décision modificative n°1		0.00	0.00
Pour mémoire BP		265 671.72	265 671.72
Total section d'investissement		265 671.72	265 671.72

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-44 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 EXERCICE 2025 BUDGET TOURISME ET LOISIRS

Afin de financer le remplacement du chauffe-eau à la salle du bois et des dépenses imprévues à la piscine, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications budgétaires suivantes sur le budget tourisme et loisirs exercice 2025 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2158 opération n°111 piscine	Autres installations, matériel et outillage technique (piscine)		800.00
231 opération n°112 bungalows	Immobilisations corporelles en cours (travaux)		-800.00
2135 opération n°116 salle du bois	Installations générales (remplacement chauffe-eau)		500.00
2135 opération n°112 bungalows	Installations générales		- 500.00
Total de la décision modificative n°2		0.00	0.00
Pour mémoire BP		48 419.57	48 419.57
Total section d'investissement		48 419.57	48 419.57

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2025-45 : VENTE TERRES ANCIENNEMENT CCAS : TRANSFERT ACTIF A LA COMMUNE

Madame le Maire revient sur le dossier de la vente des parcelles anciennement CCAS qui a été vu en conseil municipal le 26 mars 2025.

L'office notarial de Meslay-du-Maine nous a informé que la délibération du conseil municipal prise le 11 décembre 2015 concernant la dissolution du CCAS n'est pas assez précise. Les références cadastrales des biens transférés du CCAS à la Commune ne sont pas indiquées et la vente des terrains ne peut être effectuée en l'état pour cette raison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le transfert des biens suivants du CCAS qui a été dissous à la Commune :

- parcelle B n°295 LE PRE NEUF
- parcelle B n°296 6 ALLEE DU PRE NEUF
- parcelle B n°316 LE CHAMP HARDIONNIER
- parcelle B n°466 LE PRE HARDIONNIER

- **PREND NOTE** qu'une convention d'occupation précaire à titre gratuit va être signée avec l'acquéreur des parcelles en attendant la signature de l'acte de vente,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tous les documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2025-46 : DEMANDE D'AIDE D'URGENCE DE L'ANTENNE SOLIDARITE DE GREZ EN BOUERE POUR UN COUPLE HABITANT LA COMMUNE

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu le 16 juin une nouvelle demande d'aide d'urgence par l'Antenne solidarité de Grez en Bouère pour un couple habitant la commune.

L'assistante sociale indique qu'ils rencontrent des difficultés financières. Une aide exceptionnelle de 50 euros est demandée pour acheter du carburant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé à un vote à main levée (2 pour, 7 contre et 0 abstention) :

- **DECIDE** de ne pas octroyer à ce couple de la commune une aide financière exceptionnelle de 50 € pour l'achat de carburant.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Renouvellement 2026 des assemblées locales** : pas de modification souhaitée du nombre de conseillers communautaires.
- **Optimisation des déchetteries du Pays de Meslay-Grez** : étude en cours par la Communauté de Communes pour soit le maintien des 5 déchetteries avec mise en conformité ou soit la construction d'une nouvelle déchetterie.
- **Prochain conseil** : le mercredi 9 juillet à 20h.
La séance est close à 21h45.